

Périodiques non canadiens

loin que nous ne sommes allés jusqu'ici. Peut-être pourrait-on augmenter l'aide. Peut-être y a-t-il une question de degrés. Mais de dire que la politique n'existe pas, ça me semble une fausseté évidente à n'importe quel esprit honnête. Une fois que les circonstances sont créées, c'est à notre presse elle-même, une presse qui ne se déplace pas en chaise roulante, que je sache, de prendre ses responsabilités comme le gouvernement a déjà pris les siennes et quand le Parlement aussi aura pris les siennes, quand ce projet de loi aura été adopté.

● (1600)

[Traduction]

M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est): Monsieur l'Orateur, alors que je prends la parole dans ce débat, je suis quelque peu déconcerté par deux mentions. D'abord, je lis au *Feuilleton* à propos du bill C-58:

Suite du débat sur la motion du ministre des Finances, portant deuxième lecture et renvoi au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts du bill C-58, loi modifiant la loi de l'impôt sur le revenu.

D'autre part, j'ai à la main un communiqué provenant du bureau du secrétaire d'État (M. Faulkner), daté du 8 mai 1975 et intitulé: «Le secrétaire d'État Faulkner fait franchir la deuxième lecture au bill tendant à modifier la loi de l'impôt sur le revenu». On ajoute:

Le bill tendant à modifier l'article 19 de la loi de l'impôt sur le revenu concernant les périodiques étrangers a subi la deuxième lecture grâce au secrétaire d'État J. Hugh Faulkner aujourd'hui à la Chambre des communes.

Il me semble y avoir quelque confusion et je trouve ces deux situations difficiles à concilier. Premièrement, je ne crois pas que le bill ait subi la deuxième lecture, car, de toute évidence, il n'en est rien. La deuxième anomalie est que, selon le communiqué, c'est le secrétaire d'État qui lui a fait subir la deuxième lecture. J'avais toujours cru que c'était au Parlement à se prononcer sur cette question. J'ai cru bon de signaler ces anomalies au moment où s'ouvre le débat cet après-midi.

Étant donné la quantité volumineuse de lettres que les députés ont reçue, je manquerais à mon devoir si je ne participais, même brièvement, au débat sur le bill C-58 actuellement à l'étude. Je partage de nombreuses vues exprimées si lucidement par de nombreux députés de l'opposition officielle et par d'autres, notamment le député de Cochrane (M. Stewart). Sa participation au débat révèle nettement que l'on ne s'oppose pas par principe au projet de loi, mais parce qu'on est de plus en plus convaincu que non seulement cette mesure n'atteindra pas l'objectif que visait le ministre dans son exposé, mais qu'elle portera sérieusement atteinte à certains principes fondamentaux, qu'elle affectera de nombreux particuliers dont l'emploi sera menacé et qu'elle aura des effets néfastes sur l'économie canadienne en général.

Le principe fondamental dont semble s'inspirer ce projet de loi peut légitimement susciter un doute sérieux: cette mesure n'entraînera-t-elle pas une nouvelle orientation d'un revenu publicitaire important dans l'industrie de l'édition purement canadienne. Les diverses enquêtes effectuées ne corroborent pas cette hypothèse et on prétend que toute nouvelle orientation de la publicité ne représenterait qu'une très faible proportion variant probablement entre 7 et 10 p. 100. Apparemment, les antécédents de certaines agences inspirent peu confiance en leur aptitude à attirer des lecteurs canadiens et leurs promesses de conversion ne sont pas prises trop au sérieux actuellement. Je reviendrai là-dessus un peu plus tard.

[M. Pelletier (Hochelaga).]

On a soulevé une question, à savoir s'il était souhaitable ou convenable de se servir de l'arme de l'impôt pour manipuler les habitudes de lecture des Canadiens. La raison pour laquelle les Canadiens sont devenus des lecteurs enrégés surtout du *Reader's Digest* et peut-être à un degré moindre de la revue *Time*, c'est que ces revues répondent davantage à ce que les lecteurs veulent lire et qu'elles fournissent un matériel dont ne disposait pas le marché canadien de la revue. Je suis enclin à croire que, si l'industrie canadienne de l'édition avait mieux répondu aux vœux de ses lecteurs et avait été mieux préparée à leur fournir un périodique réellement informatif et moins axé sur la politique, elle aurait obtenu beaucoup plus d'appuis et des rendements financiers beaucoup plus grands, sans avoir à attendre une aide comme celle que prévoit la mesure à l'étude.

Je n'ai pas l'intention de parler des facteurs dont mes collègues ont déjà traité, mais je voudrais mentionner l'opposition inhabituelle des électeurs à l'égard des dispositions du bill C-58. Comme on l'a déjà signalé, il est vrai que les éditeurs de *Reader's Digest* ont interjeté appel. Ce qui est significatif, toutefois, c'est le fait que tant de Canadiens aient pris le temps et fait l'effort de ne pas signer un bulletin préparé, mais d'écrire des lettres personnelles pour demander le maintien du statut actuel de *Reader's Digest* à cause de la nature du périodique, du plaisir qu'il leur procure, des lignes de conduite de la société, c'est-à-dire celles d'un bon citoyen, et de son apport important à l'économie de notre pays. J'ai reçu personnellement 135 lettres m'exhortant à faire opposition à la mesure et, à moins que le bill à l'étude ne soit profondément remanié, il se peut que je suive cette option.

Au cours de son intervention, le député de Cochrane a signalé l'opposition de ministériels à certains aspects du bill, les divergences d'opinions de membres du cabinet, l'intransigeance du ministre et l'absence probable de nombreux ministres quand le cabinet a approuvé le bill. Le jeu de tous ces facteurs, joint aux exposés de membres de l'opposition, devrait inciter le ministre le plus obstiné à concéder qu'il est nécessaire de réfléchir plus longuement au projet de loi et d'y apporter des changements fondamentaux avant d'en proposer la deuxième lecture. Je répète qu'en dépit du bulletin de nouvelles, le bill n'a pas encore franchi l'étape de la deuxième lecture.

Le rapport circonstancié sur l'amendement proposé à l'article 19 de la loi de l'impôt sur le revenu mentionne ce qui suit:

Le *Time* et le *Reader's Digest* font l'objet d'une controverse depuis leur apparition sur le marché canadien, en raison de l'importance de leurs revenus publicitaires par rapport à ceux de toutes les revues canadiennes.

On semble donner à entendre que l'importance des revenus publicitaires du *Time* et du *Reader's Digest* serait la cause du marasme économique dans laquelle l'industrie canadienne se débat. C'est sur cette hypothèse qu'on a décidé de modifier la loi actuelle dans l'espoir d'améliorer la situation. Je ne crois pas qu'il en soit vraiment ainsi. Je me permets de citer une ou deux déclarations de ce communiqué à la presse. Voici ce qu'on peut lire au deuxième paragraphe:

«Les éditeurs de périodiques canadiens ont été obligés d'opérer pendant trop longtemps dans un contexte économique et moral qui n'a pas été favorable à leur croissance ou à de nouvelles entreprises», a déclaré M. Faulkner en annonçant les modifications que le gouvernement se propose d'apporter à la loi.